

## Délégation MDL 04 reçue en préfecture le 3 juin 2021

Le directeur de cabinet, M. **Lacoste** a reçu notre délégation (Geneviève, Christelle, Marc). Il nous a indiqué qu'il saisissait nos déclarations par écrit sur ordinateur pour les transmettre à la préfecture avant remontée à l'État.

Nous avons donc rappelé l'origine de notre **Coordination départementale MDL** : une vingtaine d'organisations (associations et syndicats) en liaison avec au départ le collectif national **Stop loi sécurité globale** puis conjointement avec la **coordination nationale contre la loi séparatisme**.

Nous avons expliqué pourquoi **nous exigeons le retrait total des lois et décrets liberticides** depuis 2020, sur fond d'« **état d'urgence** ».

L'« **état d'urgence** » créé en 1955 dans un contexte exceptionnel permet au gouvernement de suspendre les libertés individuelles et collectives à volonté, à tout moment.

Ainsi, en 2015, nous avons connu l'« **état d'urgence** » en raison des attentats et, à peine levé, depuis 2020, nous sommes toujours en « **état d'urgence** ».

Qu'il soit sécuritaire ou sanitaire, c'est toujours et encore l'« **état d'urgence** ».

**L'exception devient la règle contre les libertés élémentaires.**

La **loi sécurité globale**, la **loi séparatisme** rebaptisée « **pour renforcer les principes de la république** », les **décrets du 2 décembre 2020**, et depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, la **loi renseignement - terrorisme** forment un ensemble de mesures uniquement et strictement répressives contre l'État de droit et passant dangereusement dans le **droit commun**.

Pour montrer la gravité de la chose, nous avons cité l'intervention inouïe du garde des sceaux dans l'hémicycle le 1<sup>er</sup> juin, face à la surenchère de députés dans la discussion du projet de loi que pourtant il défend : « **Outre l'écueil d'une possible censure du Conseil constitutionnel, M. Dupond-Moretti a dénoncé dans la "surenchère" de la droite le risque d'aboutir à un "Guantanamo à la française".** » ([Dépêche AFP](#)).

D'un côté, la crainte du conseil constitutionnel qui censure, retoque... et de l'autre la droite et l'extrême droite qui renchérissent...

Le directeur nous a confirmé que cette dernière loi « globalisait » les 2 autres !

Comme on peut le constater à sa lecture, les articles s'interpénétrant, se complétant et se renforçant d'une loi à l'autre, toujours en pire, formant un seul bloc.

Nous avons précisé que la censure par le **conseil constitutionnel** de la **loi sécurité globale** concernant quelques articles, dont l'emblématique ex-article 24 sur la liberté de la presse, nous donnait raison dans nos mobilisations et leur poursuite jusqu'au retrait total.

Le directeur nous a d'ailleurs fait répéter que nous étions bien **pour le retrait total**.

**Christelle** ayant évoqué la souffrance des personnels soignants, des patients, des jeunes, des citoyens etc. Nous avons déroulé la chaîne arbitraire des interdictions notamment pour les syndicats,

entravés dans leur action en défense des droits et revendications des personnels, sous prétexte de « pandémie » et d'« état d'urgence » avec la limitation du droit de réunion, de manifestation, de communications, les mesures incohérentes et arbitraires dans les hôpitaux, les écoles etc... toujours au nom de l'« état d'urgence ».

Nous avons expliqué que, en plus du fichage des militants prévu par les **décrets Darmanin du 02 12 2020** (opinions politique, syndicale, religieuse, activités y compris sportives...), la loi séparatisme remet en cause **la libre organisation des syndicats** (loi de 1884), **la libre organisation des associations** (loi de 1901), **la libre organisation des cultes** (loi de 1905).

Soumettre les associations à des « **chartes de laïcité** » est une aberration.

En effet, c'est l'Etat qui est laïque ! Non les associations ni les citoyens !

D'ailleurs, le ministre de l'Intérieur, dans son livre sur le séparatisme musulman, **contre la loi de 1905**, se prévaut du **concordat de Napoléon** (1801) qui a imposé aux juifs un **consistoire**, mesure qu'il entend aujourd'hui imposer aux musulmans.

Idem avec la signature de « **contrats d'engagement républicains** », aux critères arbitraires qui aboutissent à l'adoption de « **l'amendement UNEF** » par le sénat contre ce syndicat étudiant accusé de pratiques antirépublicaines (réunions « non mixtes », « racisées » etc... Demain, à qui le tour ?!...

Nous avons rappelé notre solidarité avec Merlin (Forcalquier), victime de l'arbitraire et avons condamné l'action répressive disproportionnée à la demande du maire de Forcalquier contre le « café des libertés ».

Pour conclure, nous avons exprimé notre exigence de revenir à l'Etat de droit, seul moyen d'en finir avec la violence, la souffrance que subissent les citoyens privés des libertés les plus élémentaires.

Nous avons annoncé l'appel de la coordination MDL04 à manifester à Digne le 12 juin avec les organisateurs, en défense des libertés, pour le retrait de toutes les lois et mesures liberticides.

**Geneviève, Christelle** et moi avons convenu de rendre compte chacune et chacun séparément de cette audience courtoise où nous avons pu très librement exprimer notre sentiment sur la situation que nous combattons. Je souhaite donc qu'elles complètent mon compte-rendu personnel non exhaustif.

Marc Pouyet, pour LPO4